

## 4 RÉGION

## CONSEIL COMMUNAL

## MONT-SUR-ROLLE

## Une seule taxe pour tous

La motion «déchets», déposée lors de la précédente séance du conseil par l'élu Matthieu Gétaz, a été largement refusée par l'assemblée. Pour rappel, la motion proposait une réduction de la taxe sur les déchets, notamment pour les familles nombreuses ou les jeunes de 18 à 24 ans. Dans son rapport, la commission chargée d'étudier le dossier énumère les raisons avancées par la Municipalité pour s'opposer à cette motion. Ainsi, l'Exécutif estime que le vote du Conseil en faveur de la taxe est trop récente pour être modifiée à nouveau. Il évoque aussi la surcharge de travail administratif qu'engendrerait l'adoption de cette motion ou le

fait que cette réduction n'aurait pas été équitable pour d'autres tranches d'âge, notamment les personnes à l'AVS. Les autorités estiment déjà faire un geste pour les moins de 18 ans qui sont, eux, exemptés de taxe. La commission allait unanimement dans le sens de la Municipalité et proposait aux conseillers de ne pas prendre la motion en considération.

«Je ne suis pas surpris par cette décision. Je prends acte, même si je le regrette. J'aurais souhaité une exception pour les jeunes qui doivent payer cette taxe en plus de tout le reste», a conclu Matthieu Gétaz à l'issue du vote sur cette motion, qui n'aura finalement récolté que 3 voix en sa faveur. ● KG

## La zone du Champ du Carre équipée

Les conseillers montois ont accordé un crédit de 230 000 francs à la Municipalité, pour qu'elle puisse effectuer des travaux visant à équiper la zone artisanale des Champs du Carre. La première étape discutée mardi soir ne concerne que les parcelles situées entre le Chemin du Carroz et la ligne CFF, sur lesquelles des projets de construction sont actuellement à l'étude. Des installations de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires, de conduites d'adduction d'eau, du gaz et du téléseuveau sont notamment prévues. Les ouvrages internes seront, quant à eux, à la charge des propriétaires.

## Un nouveau terrain multisports

La place de jeux située au lieu-dit Le Verney, à Mont-sur-Rolle, nécessite une remise en état. La Municipalité a donc décidé de profiter de l'occasion pour y créer un terrain multisports. La place de jeux pour les plus petits sera maintenue, tandis que le terrain multisports verra le jour à l'emplacement de celui actuellement dévolu au basketball. Pour 180 000 francs de frais de travaux, les citoyens pourront y pratiquer du football, du handball, du basketball, du badminton ou du volleyball. Une surface verte restera disponible sur ses abords immédiats. Mardi, les conseillers ont accepté ce crédit par 36 voix pour et une seule contre.

## Taxe sur les déchets en baisse pour 2014

Si les jeunes ne bénéficieront pas d'une taxe alléguée, selon le souhait émis par le conseiller Matthieu Gétaz (voir ci-dessus), la taxe sur les déchets passera, quant à elle, de 120 francs à 102 francs, pour tous les citoyens concernés, et de 150 à 130 francs pour les entreprises. Cette diminution est la conséquence de la rétrocession de la Société anonyme pour le traitement des déchets de La Côte (SADEC), qui est plus importante que prévu. «Je suis contente de vous annoncer cette bonne nouvelle», s'est exclamée la Municipale en charge du dossier, Caroline Monnard, cela vous prouve que notre souci et notre vision est de baisser cette taxe et non de l'augmenter. ● TEXTES: KG

## CONSEIL COMMUNAL

## BIÈRE

## Nouveau membre à l'Association touristique

Les élus birolans ont décidé, lundi, d'adhérer à l'unanimité à la nouvelle Association régionale touristique du district de Morges. Pour rappel, celle-ci remplacera les deux entités existantes, que sont Morges région tourisme et l'Office du tourisme «Venoge milieu du monde». L'objectif principal de cette réorganisation vise à doter la région morgienne d'une vitrine plus claire et efficace en matière de promotion touristique. Au même titre que toutes les populations des communes-membres déjà affiliées, il en coûtera 3 francs par an à chaque Birolan. ●

**GIMEL** Roxane, atteinte d'une maladie rare de la peau, mobilise toute la région.

## Une pluie d'actions de soutien

JOCELYNE LAURENT  
jlaurent@lacote.ch

L'élan de solidarité envers Roxane – la fillette atteinte d'épidermolyse bulleuse dystrophique, une affection de la peau très invalidante (lire La Côte du 17 janvier) – et sa famille se poursuit. L'an dernier, les communes de Longirod, Marchissy et Saint-George avaient été les premières à soutenir la famille Jaggi. Le joli mois de mai est synonyme de solidarité renouvelée, toujours à l'échelon régional.

Cela débute par l'action des bien-nommés Sympas petits artisans Gimel et environs (SPAGE). La société a coutume de faire don de ses bénéficiaires à des organisations de bienfaisance. «On connaît la famille Jaggi, on est sensible à ce qu'elle vit. Depuis l'hiver passé, on avait décidé de faire quelque chose pour elle», explique Jean-Carlo Tosoni, secrétaire de la société. Le 3 mai, les sympathiques artisans concocteront un repas pour les sapeurs-pompiers de la région, qui sera suivi d'un bal ouvert à tous. Tous les bénéficiaires seront reversés à la famille Jaggi.

Puis, du 9 au 10 mai, c'est François Grandjean, de Saint-Geor-



Bal, 24 heures à vélo, zumbathon, marché... La région se mobilise et soutient Roxane et ses parents, Marilynne et Frédéric Jaggi. ARCHIVES LA CÔTE

ges, qui rééditera pour la quatrième fois son exploit consistant à pédaler 24 heures durant. Le cycliste partira de Saint-George, le 9 à 17 heures, et fera une boucle de 68 kilomètres (de Saint-George, en passant par le Col du

Mollendruz et retour par le Marchairuz) qu'il prévoit de répéter environ huit fois. Il invite d'autres cyclistes à s'inscrire (à raison de 30 francs) et à l'accompagner dans une partie de son périple afin de soutenir financièrement

la famille Jaggi. Par ailleurs, les bénéficiaires de la vente de tous les produits entourant la manifestation (buvette, soirée raclette le vendredi et grillades le samedi) seront reversés à la famille. Et grâce à la solidarité des commerçants et des vigneronnes de la région, François Grandjean n'aura rien à déboursier pour approvisionner tous les stands. «Je connais bien la famille, surtout Marilynne. J'avais envie de faire quelque chose pour eux.»

## De Saint-George à Vuillierens, même élan

Le traditionnel marché de printemps de Vuillierens (d'où vient le papa de Roxane) aura lieu le 10 mai. A cette occasion, un stand sera tenu par des proches de la famille, et les produits de la vente destinés à Roxane.

Sueur encore le 24 mai puisqu'il s'agit de se dépenser au cours d'un zumbathon. L'initiative en revient à Caroline Pralong, municipale à Saint-George, adepte de cette nouvelle discipline. Les bénéficiaires de la manifestation seront reversés, par contre, à l'association Debra qui vient en aide aux enfants atteints d'épidermolyse bulleuse et à leur famille et qui soutient également la recherche.

«Il n'existe pas de mots assez forts pour exprimer à quel point nous sommes touchés, émus, gênés et surtout à quel point nous sommes reconnaissants de tout le temps et l'énergie que ces personnes investissent pour Roxane et pour nous. Nous ne savons tout simplement pas comment les remercier!» confie Marilynne Jaggi, maman de Roxane. ●

## INFO

**Plus de renseignements sur:**  
**Gimel.** 3 mai, Gantine des fêtes, bal ambiance, dès 22h.  
**Saint-George.** 9 et 10 mai, François Grandjean effectue 24 heures à vélo. Buvette et restauration.  
**Vuillierens.** 10 mai, marché de printemps, 9h-17h.  
**Saint-George.** 24 mai, salle polyvalente, zumbathon, 19h à 20h30. Inscription: caroline@lemansites.ch ou cgp@sunrise.ch

## Une maladie de peau invalidante

**FRAGILITÉ** Roxane aura 9 mois le 16 mai prochain. L'épidermolyse bulleuse dystrophique, dont elle souffre, est une maladie génétique cutanée qui se caractérise par une extrême fragilité de la peau. Elle se décolle au moindre frottement, d'où l'apparition de bulles ou de vésicules épidermiques causées par des traumatismes minimes de la peau. Il est alors impératif d'inciser toutes les cloques. Certaines se résorbent naturellement, tandis que les plus grosses sont susceptibles de se transformer en plaies. Il faut alors les panser avec du matériel non adhérent. Actuellement, Roxane a deux plaies qui peinent à guérir (une au cou et une sur le dessus de la main droite, dont la peau est à vif). Un de ses molets s'abîme aussi très régulièrement, en raison du frottement des deux pieds.

Roxane a des pansements de protection aux pieds, aux coudes et aux mains. Actuellement, le problème se complique car elle commence à se gratter à certains endroits du corps (cou, nuque et oreilles). La fillette a déjà perdu définitivement trois ongles, aux pieds et à une main. Les parents consacrent environ deux heures de temps aux soins quotidiens, auxquels s'ajoute un bain deux fois par semaine de 1h30, sans compter la conception des pansements de protection qui prend également environ 1h30, deux fois par semaine. Une bonne nouvelle cependant: Roxane n'est plus du tout sous médication depuis trois mois, capable de vivre avec la douleur inhérente à sa maladie. Et la famille a pu prendre quelques jours de vacances en avril. ●

## Les arbres mieux protégés en milieu urbain

Les autorités de Bière ne devront plus s'astreindre à la mise à jour régulière de l'inventaire du patrimoine arboricole, comme le leur imposait un règlement communal datant de 1972. En effet, le Conseil communal a accepté d'opter pour une solution moins contraignante. Devant être effectué au moins tous les deux ans désormais, l'inventaire sera basé sur le diamètre des plantes et le bon sens du personnel communal. De quoi offrir à la Municipalité une plus grande marge de manœuvre en matière d'abattage et de compensations éventuelles. ●

## Un sol flambant neuf pour la salle polyvalente

Un crédit de 52 000 francs sera alloué à la pose d'un nouveau revêtement pour la salle polyvalente de Bière. Bien que réalisée en 2006, l'installation des plaques flottantes en vinylique sur le sol en polyuréthane datant de 1976, n'aura pas fait long feu. La dégradation a entraîné le soulèvement des plaques rendant l'utilisation de la salle dangereuse. La Municipalité a décidé de renforcer la partie en béton existante par le coulage d'une chape à la fin du mois de juin. Une couche isolante et un sol en polyuréthane y seront apposés après une période de séchage de huit semaines. Le revêtement définitif sera réalisé entre fin août et début septembre. ● TEXTES: AG/DGO

PUBLICITÉ

**DÉGUSTEZ DE DU JEUD**

**weber**

**électroménager**  
groupe e

